

**COMPTE-RENDU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 15 OCTOBRE 2020**

L'assemblée générale extraordinaire de la société Visiomed Group s'est tenue le 15 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Patrick Schiltz, président directeur général, à huis clos, hors de la présence physique de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-231 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 ainsi que du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 pris en application de ladite ordonnance et du décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 prorogeant la durée d'application desdits textes.

Nombre d'actions composant le capital social :	23 335 181
Nombre d'actions ayant le droit de vote :	23 312 625
Nombre total de droit de vote :	23 317 063
Nombre de droits de vote des actionnaires ayant donné pouvoir au président ou ayant voté par correspondance :	7 013 841
Quorum atteint :	30,09 %
Pourcentage des droits de vote :	30,08 %

**RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE**

		<b>Adoptée</b>
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b>	Examen de la situation de la Société et décision à prendre par application de l'article L. 225-248 alinéa 1 du Code de commerce quant à la continuation de la Société	Pour 7 013 841 Contre 0 Abstention 0 Hors vote 0
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b>	Pouvoirs	Adoptée Pour 7 013 841 Contre 0 Abstention 0 Hors vote 0